

## Le système de santé luxembourgeois

Le système de santé luxembourgeois garantit un accès égal et universel à des soins de santé de qualité, dans le cadre d'un parcours de soins coordonné et articulé autour des besoins du patient, en garantissant la liberté de choix du patient et la liberté thérapeutique du prestataire. Le Luxembourg, avec sa couverture universelle, défend ainsi le préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui stipule que "la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain".

### **Comment accéder aux soins de santé au Luxembourg ?**

Au Luxembourg, l'accès aux soins de santé passe par une affiliation obligatoire à la Sécurité sociale.

### **Qui finance le système ?**

Le système est financé par les cotisations des travailleurs et les contributions de l'État. Les cotisations sont versées au Centre commun de la Sécurité sociale (CCSS).

### **Comment être affilié ?**

- Si une personne est salariée, son employeur doit l'inscrire au CCSS dans les 8 jours suivant son embauche.
- Le CCSS l'affilie alors à une caisse de maladie selon son emploi (CNS, CMFEP, etc.).
- Les conjoints et les jeunes de moins de 30 ans vivant au Luxembourg sans assurance propre peuvent être co-assurés, cad peut être couvert par l'assurance de son partenaire s'il n'a pas d'affiliation propre
- Les employés des institutions européennes sont affiliés à un régime spécial (RCAM).

### **Carte d'assuré et soins en Europe**

- Chaque assuré reçoit une carte de sécurité sociale avec son numéro d'affiliation, qu'il doit présenter lors des soins.
- Il peut aussi demander une carte européenne d'assurance maladie pour être couvert dans d'autres pays de l'UE.

### **Quels soins offre le système de santé luxembourgeois ?**

#### **1. Assurance maladie**

Toute personne affiliée à l'assurance maladie peut bénéficier de plusieurs soins, comme :

- Consultations médicales et soins dentaires
  - Lunettes et lentilles de contact
  - Médicaments et dispositifs médicaux
  - Hospitalisation et soins spécialisés (rééducation, greffes, soins palliatifs...)
  - Transport médical et produits sanguins
2. **Incapacité de travail**  
Si un salarié tombe malade, son employeur doit continuer à lui verser son salaire jusqu'à la fin du 77<sup>e</sup> jour d'absence (sur 18 mois). Ensuite, les indemnités sont limitées à 78 semaines sur une période de 104 semaines ( soit 2 ans)
3. **Maternité**  
Une femme enceinte a droit à 8 semaines de congé avant l'accouchement (congé prénatal) et 12 semaines après l'accouchement (congé postnatal).
4. **Assurance accident**  
L'Association d'Assurance Accident (AAA) protège les travailleurs contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. L'employeur doit les déclarer auprès de l'AAA.
5. **Assurance dépendance**  
Toute personne cotise à cette assurance. Si quelqu'un devient dépendant (par exemple, s'il ne peut plus s'habiller ou se nourrir seul), il peut recevoir une aide, que ce soit chez lui ou dans un établissement spécialisé. Cette aide peut aussi couvrir des adaptations du logement ou du véhicule.

### Quelle prise en charge ?

Pour être remboursé par la CNS pour tes soins de santé (comme les consultations ou les actes médicaux), voici ce qu'il faut :

1. **Le professionnel de santé** (comme ton médecin ou dentiste) doit être d'accord avec la CNS pour être payé par eux.
2. **Les soins doivent être couverts par les règles de la CNS.** Cela veut dire que la CNS doit accepter de rembourser ce type de soins.
3. **Les soins doivent être dans la liste des soins remboursés** par la CNS.

En règle générale, tu paies d'abord pour les soins (comme la consultation chez le médecin) et ensuite tu peux récupérer l'argent en montrant la facture que tu as payée.

Mais pour certains soins comme **l'hospitalisation, les tests de laboratoire ou les médicaments**, tu ne paies pas tout directement. Le paiement se fait directement entre l'hôpital, le laboratoire ou la pharmacie et la CNS grâce à un système appelé **tiers payant**. Dans ce cas, tu ne payes que la **partie que tu dois** (ce que la CNS ne rembourse pas). Par exemple, à l'hôpital, la CNS paie

pour ton séjour, mais tu devras quand même payer les honoraires des médecins.

### Position du Luxembourg en matière de santé

Le Luxembourg possède un système de santé performant avec une couverture maladie et maternité très avantageuse. Cependant, ce système est aussi très coûteux, avec des dépenses de santé parmi les plus élevées en Europe.

Le Luxembourg, avec ses investissements substantiels dans la santé, souligne l'importance de financer adéquatement les systèmes de santé, en s'appuyant sur l'Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que "toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé". En 2022, le pays a dépensé 4,3 milliards d'euros pour la santé, soit 7.540 USD par habitant. En 2024, 86,1% des dépenses de santé proviennent des fonds publics. Les frais d'hospitalisation sont particulièrement élevés, avec un coût moyen de 1.648 euros par jour, ce qui en fait l'un des plus chers au monde.

L'espérance de vie au Luxembourg est de 83 ans. En 2022, les principales causes de décès étaient les maladies respiratoires (212 décès) et les cancers (202 décès). De plus, 31% des Luxembourgeois étaient en surpoids et 16% souffraient d'obésité en 2019. Le pays se classe aussi 3<sup>e</sup> en Europe pour la consommation excessive d'alcool.

Pour mieux se préparer aux futures pandémies, le Luxembourg a signé un partenariat avec l'OMS (2025-2028) pour 46,5 millions d'euros et prévoit 500.000 euros pour la lutte contre le Mpox.

Depuis la pandémie, une méfiance envers la vaccination s'est installée, même si celle-ci a permis de réduire fortement la mortalité infantile. En effet, entre 2000 et 2022, la mortalité infantile est passée de onze millions à cinq millions par an. Aujourd'hui, le taux de natalité diminue, car les familles ont plus confiance en la survie de leurs enfants, ce qui leur permet de mieux répartir leurs revenus.